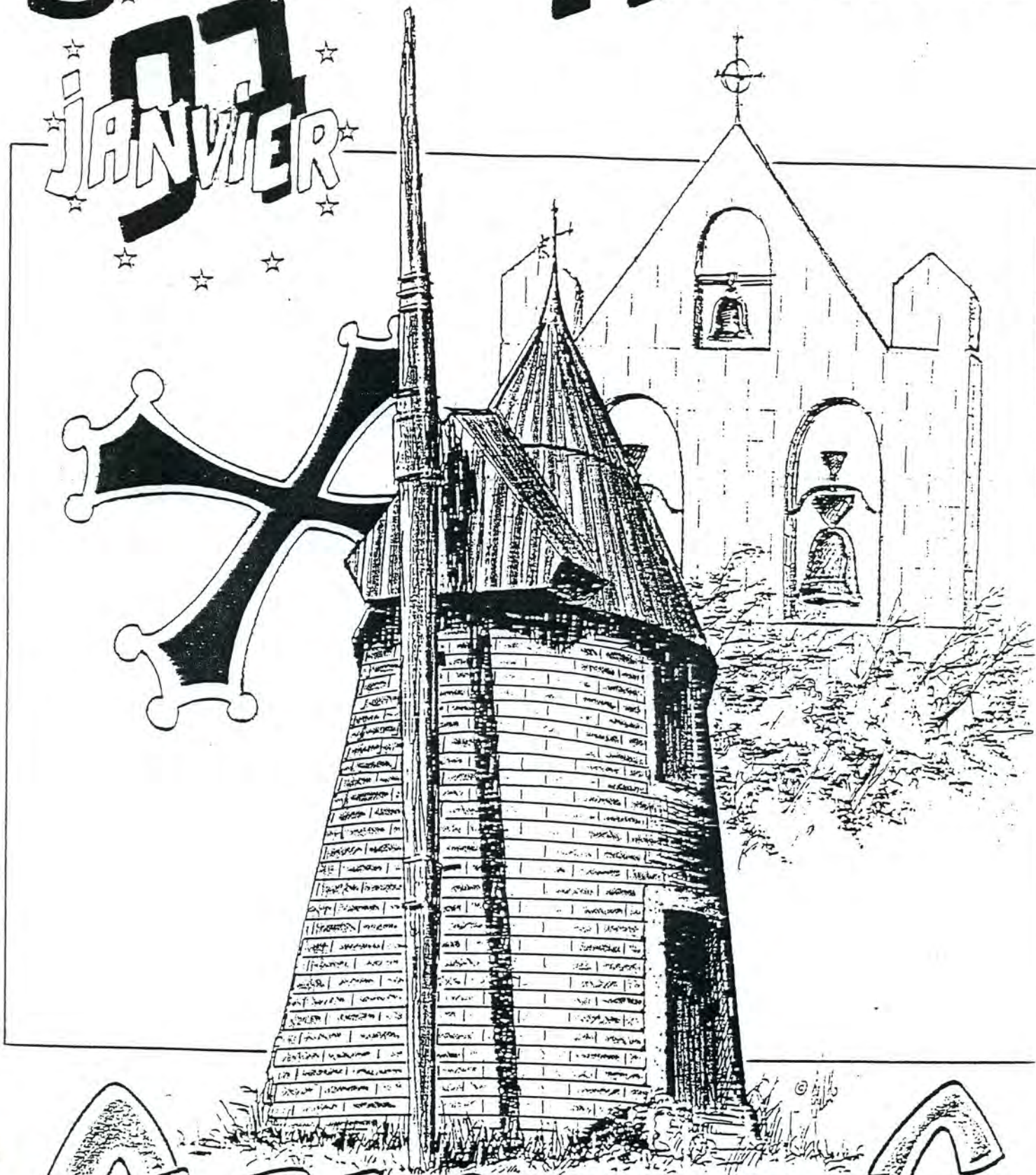


BULLETIN MUNICIPAL

07
JANVIER



CARAGOUDES

HAUTE-GARONNE

Chères Caragoudaises, chers Caragoudais,

1997 : une nouvelle année commence :

- c'est l'occasion de formuler des vœux,*
- c'est aussi l'habitude de parcourir le bulletin municipal qui vous apporte de nombreuses informations concernant la vie de notre commune,*
- c'est également le moment de faire le bilan de l'année écoulée et de tenter de se projeter dans l'avenir pour mieux le préparer.*

Le 20 mai 1996, Jean-Marc MOULIN nous a quittés brutalement, laissant notre commune désemparée.

Elu Maire en 1989, il mit aussitôt tout son enthousiasme dans l'accomplissement de sa tâche. A de nombreuses reprises, il renforça, par ses paroles et par ses actes, la défense du bien public. Je l'affirme d'autant mieux que je ne partageais pas toujours ses propositions, ce qu'il acceptait et comprenait avec un grand respect de la démocratie.

Nous nous souviendrons de son souci du rassemblement et des services rendus à notre commune.

Dans la tourmente, Monsieur Joseph CLARET assurait avec sagesse et dévouement l'intérim, période transitoire qui présente bien des difficultés.

Je tiens ici à souligner son sens des responsabilités.

Dans la séance du 28 juin 1996, le Conseil Municipal décida de m'accorder sa confiance en m'élisant Maire.

Ce mandat représente une charge certaine en même temps qu'une mission exaltante. Je sais pouvoir compter sur l'aide et le soutien de mes collègues, élus du Conseil Municipal, ainsi que sur vous tous, Citoyens de Caragoudes, sur votre participation à la vie communale et sur vos suggestions.

L'action municipale que je souhaite conduire s'appuiera sur deux idées essentielles :

- dans le domaine budgétaire, tendre à mener des opérations en rapport avec nos moyens financiers afin de maintenir une pression fiscale tolérable, le recours à l'emprunt étant prudent et raisonné.*
- dans le domaine de l'urbanisme, avoir un développement limité et rationnel afin de conserver à notre Commune son caractère rural.*

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une

BONNE ANNEE 1997

Le Maire
Jean-Louis CANCIAN

LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 1996

Séance du 12 janvier

- Présentation du bulletin municipal.
- Préparation du budget primitif et débat sur les travaux envisagés les prochaines années.
- Travaux prévus cette année :
 - restauration de la fontaine des Carbennes,
 - réfection du carrelage de la salle des Fêtes.
- Achat matériel pour nouvel Agent d'entretien engagé.
- Les taux d'imposition resteront inchangés.
- Point sur les chemins.
- Le chemin de La Paillasse : suite à sa dégradation, une évaluation des dégâts sera faite et notifiée à l'entreprise responsable (COFOGAR).
- L'affranchissement du courrier communal est obligatoire depuis le 1^o janvier 1996.

Séance du 20 mars

- Vote du compte administratif 1995, adopté à l'unanimité.
- Vote du budget primitif 1996, adopté à l'unanimité.
- Compte-rendu réunion du SIPOM de Revel : la fermeture du site de Sorèze, la construction de la déchetterie, le transport des ordures vers l'usine de traitement, contribuent à une forte augmentation de la taxe pour les ordures ménagères.
- La commune de Caraman continue à assurer pour ceux qui le désirent le service des pompes funèbres dans le Canton.
- M. le Maire fait part de la lettre recommandée adressée à la COFOGAR pour les dégâts occasionnés.
- Le devis de remplacement du carrelage de la salle des Fêtes est accepté. Le Conseil Municipal procédera lui-même à la démolition des anciens carreaux.
- La fontaine des Carbennes sera restaurée avant fin juin.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que la DDE vient de remettre un dossier sur un projet d'infrastructure routière pour l'horizon 2015 et plus précisément un projet d'autoroute qui concerne notre commune.

Séance du 12 avril

- Approbation de la modification des statuts du Syndicat des ordures ménagères.
- Dossier concertation sur projet d'autoroute : le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis défavorable à ce projet; un courrier est adressé à M. le Préfet pour argumenter le refus.

Séance du 25 avril

- Compte-rendu de la réunion du Syndicat de la Marcaissonne, délibération sur l'adhésion de la commune de Toutens à ce syndicat.
- M. le Maire donne des informations sur le nouveau fonctionnement de la gendarmerie : les appels nocturnes sont dirigés sur le standard de Toulouse.
- Débat sur la réforme du Service National : le Conseil Municipal n'est que le support d'une réunion publique sur le sujet.

20 mai 1996 : Décès de Monsieur Jean-Marc MOULIN, Maire et Conseiller Municipal.

23 juin 1996 : Elections municipales partielles.

Séance du 28 juin

- Election du Maire et des adjoints.
- L'inauguration de la fontaine des Carbennes et de la place Jean-Marc MOULIN auront lieu le jour de la fête.

Séance du 13 septembre

- Approbation de la modification des statuts des eaux de la Montagne Noire.
- Une enquête publique préalable du 16 au 30 septembre 1996 concernant le nouveau chemin de l'école a été lancée.
- Chemin de La Paillasse : la COFOGAR a enfin pris contact avec M. le Maire pour trouver une solution aux dégradations.
- Le pont de la Saune près d'En Clausolles présente une faiblesse au niveau de ses fondations, une réparation sera faite dès que possible.

- Conditions de fonctionnement du secrétariat de Mairie : l'horaire ne correspondant plus au temps passé, le Conseil Municipal décide que, dès le 1^o octobre 1996, celui-ci passera de 9 à 12 heures par semaine.
- Approbation de la dissolution du Syndicat des transports scolaires.
- Travaux : les toits de l'ancienne école seront restaurés en priorité en 1997.
- Divagation des chiens : il est décidé de rappeler la réglementation en vigueur.
- Projet de bibliothèque municipale : la solution proposée demandant trop d'investissements n'est pas retenue.

Séance du 2 octobre

- Vote du budget supplémentaire, adopté à l'unanimité.
- La remise en état de la toiture de l'ancienne école ne pouvant pas bénéficier d'une subvention, M. le Maire est autorisé à demander un emprunt à taux zéro auprès du Conseil Général.
- Curages de fossés pour les particuliers : une délibération est adoptée pour intégrer leur financement au budget communal, la commune servant seulement d'intermédiaire.
- Crèche et Centre de loisirs de Caraman : le Conseil Municipal demande de plus amples renseignements pour se prononcer sur une participation éventuelle.
- M. le Maire fait part de la lettre de proposition d'indemnisation qu'il a reçue de la COFOGAR pour le chemin de La Paillasse. Le Conseil Municipal opte pour la somme proposée et non pour la remise en état par l'entreprise car ce chemin doit être renforcé. Après les travaux de réfection, un panneau de tonnage limité sera installé.
- La journée des travaux bénévoles est fixée au 19 octobre 1996. Il s'agit principalement de travaux à effectuer dans les deux cimetières.
- L'arbre de Noël des enfants aura lieu le dimanche 15 décembre 1996.

ETAT CIVIL 1996

Naissances

CALSOU Juan	19 janvier
MAURY Jean-Baptiste	22 janvier
MARTINEZ Quentin	4 mars
PEYRARD Romain	17 octobre

Mariage

CLARET Nathalie et LAMARQUE Jean-Marc	6 juillet
---------------------------------------	-----------

Décès

BERTONI Georges	13 mars
MOULIN Jean-Marc	20 mai
VALETTE Etienne Emile	20 mai
BERNOU veuve CLARET Hélène	5 juillet
CESSES veuve IMPERIAL Félicie	3 novembre
BOURREL Jean-Marie	29 novembre

Les nouveaux Caragoudais

Famille BORE Serge	Le Jonquas
Famille LE MORVAN Michel	En Mazières
Famille PALANQUE Yves	La Croix
Famille SANZ Thierry	En Chot

INFORMATIONS PRATIQUES

Ramassage des objets encombrants.

En 1997, les collectes des objets encombrants, sauf gravats et bois, auront lieu

- le lundi 12 mai
- le mercredi 19 novembre

Pour le premier ramassage, vous êtes priés de vous faire inscrire à la Mairie avant le 25 avril. Pour le second, il faudra se faire inscrire avant le 3 novembre.

Rappel

L'arrêté municipal du 6 janvier 1992 concernant la divagation des chiens reste toujours en vigueur. Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer seuls et sans maître, sur la voie publique et dans les champs.

Prêt de la salle des Fêtes

Conditions requises:

La salle des Fêtes est prêtée à toute personne de la Commune qui en fait la demande, ou à une personne extérieure parrainée par un habitant de la Commune.

Les frais de fonctionnement demandés sont:

250 francs pour un habitant de la Commune.

500 francs pour une personne extérieure à la Commune.

Dans tous les cas, une attestation d'assurance responsabilité civile est exigée.

Notre eau

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire assure la distribution d'eau destinée à la consommation humaine sur les territoires de 79 communes dont Caragoudes.

Le Syndicat est administré par un Comité de 158 membres, à raison de deux délégués par commune adhérente. Les délibérations adoptées par le Comité sont préparées et proposées par un Bureau composé de 27 membres.

L'eau potable nécessaire à l'alimentation des usagers du Syndicat provient du système hydraulique de la Montagne Noire dont la gestion est assurée par l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire.

L'I.A.H.M.N. stocke l'eau brute dans le barrage-réservoir des Cammazes puis la traite dans ses usines de Picotalen situées sur une avancée sud-ouest de la Montagne Noire, à l'altitude de 490 m.

L'acheminement de l'eau potable produite dans les usines de Picotalen vers les diverses collectivités distributrices s'effectue au moyen d'un réseau haute pression en forme de triangle dont les sommets sont les usines de Picotalen, Saint-Félix et Puylaurens.

Le relief particulier de la partie du Lauragais concernée à la fois par les ouvrages de L'Institution et ceux du Syndicat se caractérise par une dénivellation décroissante des formes topographiques d'Est en Ouest, c'est à dire de la ressource vers les besoins.

Cette dénivellation a permis de mettre en place un système d'adduction des châteaux d'eau et un réseau de distribution exclusivement gravitaires.

Le réseau du Syndicat, construit à partir de 1959, comprend des ouvrages de distribution dits de "basse pression" et des canalisations de transport dites "haute pression".

60 châteaux d'eau d'une capacité variant de 50 m³ à 2000 m³ régulent le système. Le réservoir de Caragoudes, mis en service le 24 mars 1964, contient 200 m³.

L'ensemble des ouvrages dits "d'ossature" est terminé, ainsi que l'essentiel du réseau de distribution, tant dans les agglomérations que dans les écarts. La longueur cumulée des conduites tous diamètres confondus est de 2000 km environ.

Des travaux de renforcement et d'extension sont régulièrement entrepris afin d'améliorer le service existant et répondre à de nouveaux besoins.

Tant la nature que le financement de son service confèrent au Syndicat la qualification de service public à caractère industriel et commercial.

Le service est financé par ses seules ressources provenant principalement du prix payé par les usagers en contrepartie des fournitures d'eau potable.

LA RESTAURATION DE LA FONTAINE DES CARBENNES

Cette année, la fête de notre village fut l'occasion d'inaugurer la fontaine des Carbennes renovée au printemps dernier.

Cette "fontaine-abreuvoir" située au bord de la route départementale 11, à proximité de la Saune, est mentionnée pour la première fois dans les registres des délibérations de plusieurs Conseils Municipaux échelonnés de 1864 à 1880, mentionnant la nécessité de construire un abreuvoir "aux Carbennes" pour pallier les années de sécheresse, et décidant, le 24 octobre 1880, de construire une fontaine comportant un abreuvoir et un lavoir, pour un coût total de 352 francs !

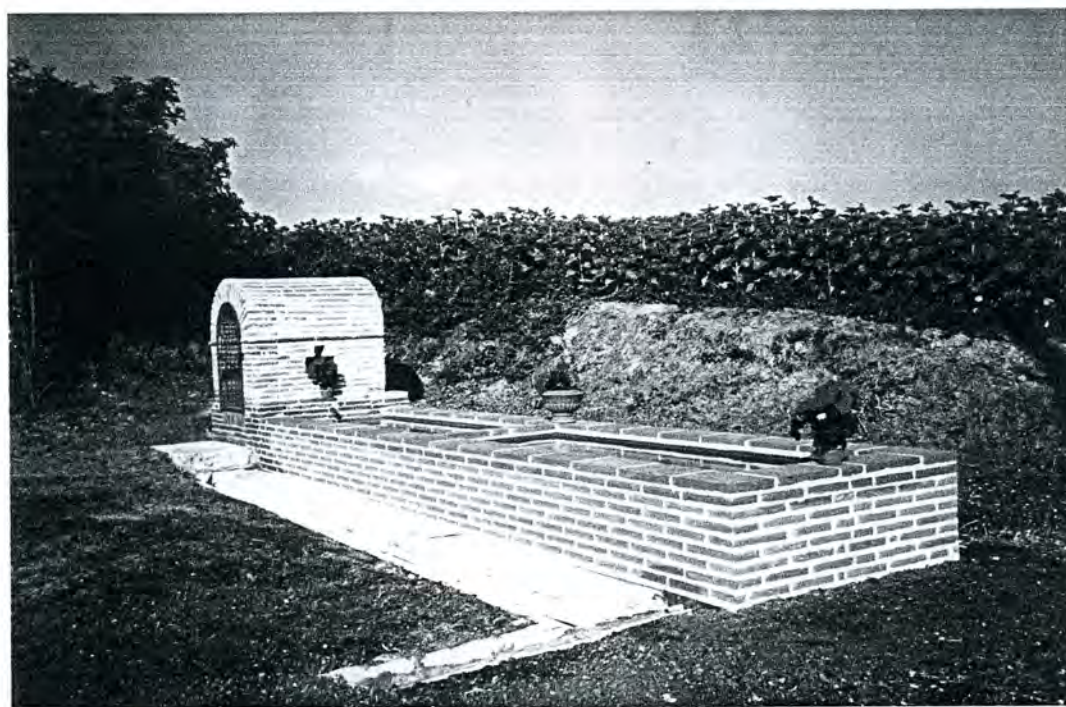
Les anciens de Caragoudes se souviennent encore des troupeaux qui venaient s'y abreuver, chacun à son heure, il n'y a pas si longtemps de celà.

Depuis quelques dizaines d'années, la vieille fontaine, inutilisée, dormait sous les broussailles. Il fallut d'abord la dégager, avec les efforts de tous les bénévoles du Conseil Municipal et des proches voisins, avant qu'elle ne retrouve une nouvelle jeunesse.

Le 23 juin, à l'occasion d'une réunion du Lions Club International qui se tenait chez Alex Oréglià, la plaque commémorant la participation significative du Club fut dévoilée en présence des membres du conseil municipal et des représentants des Clubs de Toulouse-Ramonville et Toulouse-Arènes.

L'inauguration officielle attendit la fête de Caragoudes le dimanche 1er septembre. Elle eut lieu en présence du maire, des conseillers et de tous les habitants de la commune, par une belle après-midi ensoleillée.

La fontaine des Carbennes contribue maintenant à l'unité architecturale offerte par les diverses constructions en briques qui jalonnent la départementale à Caragoudes.



Association Foncière de Caragoudes

A l'occasion du remembrement, fut constituée, par l'arrêté préfectoral du 30 juin 1972, l'Association Foncière de Caragoudes, association entre tous les propriétaires intéressés par cette opération.

Sa mission initiale était de réaliser les travaux connexes au remembrement:

- mise en état de culture de nouveaux lots par l'arrachage d'arbres et de haies.
- remise en état de culture de talus ou de vieux chemins.
- la création ou le curage de fossés principaux.
- la création de chemins d'exploitation.

Ce qui entraîna la diminution du nombre des parcelles, la diminution des îlots de propriété. Ces changements apportèrent une nette amélioration sur le plan des travaux agricoles.

Pour entreprendre son action, l'Association Foncière disposait des ressources suivantes:

- une subvention de l'Etat.
- un emprunt contracté auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Les opérations concernant le remembrement terminées, l'Association Foncière continua à vivre, réalisant des travaux d'entretien (surtout des curages de fossés), remboursant année après année la somme empruntée au départ.

Le 27 novembre 1996, l'Association Foncière, réunie en assemblée générale, a décidé de poursuivre son existence.

L'emprunt étant maintenant entièrement remboursé, il a été décidé de baisser les cotisations d'environ 10%. Par ailleurs demande sera faite au Conseil Municipal de bien vouloir intégrer tous les chemins d'exploitation dans le domaine communal.

L'Association Foncière est gérée par un bureau dont voici la composition :

- Président : Jean-Louis Cancian.
- Vice-président : Robert Séran.
- Membres : Augustin Cesses,
Raymond Moulin,
Maurice Payrastre,
Georges Rochas.



COMITE DES FETES



❖ Cette année encore notre comité des fêtes a tenu à être présent dans ce bulletin municipal. En effet depuis sa création, tous les ans je vous ai fait part de nos espoirs, de nos satisfactions, de nos craintes parfois, et j'ai toujours souhaité votre soutien.

Mais c'est avec beaucoup de tristesse qu'au nom de toutes celles et de tous ceux qui m'accompagnent tout au long de nos organisations, je viens parmi vous cette année par ces quelques lignes.

Permettez moi quelques pensées, en particulier pour les membres de notre comité cruellement frappés par la perte d'un proche, sans oublier toutes les familles de Caragoudes dans la peine.

Mon dernier hommage ira à Jean-Marc MOULIN qui, durant ces années qu'il a consacrées à diriger et aimer Caragoudes, nous a aidé pour que notre commune soit un modèle où le bon vivre et l'accueil sont les priorités ; et cette salle des fêtes rénovée qu'il nous laisse sera pour nous et pour nos successeurs un formidable support pour les activités futures des diverses associations qui pourront en profiter.

Malgré toute cette tristesse, il faut développer nos activités ; notre équipe est toujours présente, je sais que nous pouvons compter sur notre nouveau maire Jean-Louis CANCIAN car, durant de longues années, il a lui aussi animé et présidé de nombreuses associations, et qu'il connaît parfaitement la volonté et les capacités de notre équipe quant à la poursuite de notre tâche.

RAPPEL D'ACTIVITES 96

Samedi 16 Mars : BAL MASQUE

❖ Une nouvelle fois le Bal Masqué de Caragoudes aura été un succès. Grâce en particulier à l'orchestre QUARTET MUSETTE en grande forme, cette soirée aura permis à de très nombreux danseurs de passer un excellent moment.

De très jolis lots choisis avec goût par les membres de notre comité ont permis à de nombreux participants costumés de conserver un agréable souvenir de cette merveilleuse soirée.

RALLYE ET FEU DE LA SAINT JEAN (Prévu le 22 Juin)

❖ En raison du décès trop proche de notre Maire Jean-Marc MOULIN, et en signe de deuil, en accord avec monsieur PENAVAYRE, Président du Foyer Rural, il a été décidé de ne pas réaliser les animations prévues par nos deux associations fin Mai et Juin.

Sur ce point je remercie la majorité des caragoudaises et caragoudais qui dans l'ensemble ont compris le bien fondé de notre décision.

Dès cette année 97 ces animations seront reconduites.

Vendredi 30, Samedi 31 Août et Dimanche 1^{er} Septembre
FETE LOCALE 96

❖ Une innovation cette année pour notre fête locale. En effet dès le Vendredi soir une illumination et une animation inhabituelle ont envahi les rues de notre paisible village. Que se passait-il ? Allait-on tourner un film ?

Tout simplement **un grand concours de pétanque** se préparait et allait se poursuivre dans la nuit. Quoique modeste et sans publicité, cette première édition nocturne vit s'affronter une vingtaine de doublettes fort sympathiques ; et même si la victoire revint aux favoris, les parties furent souvent serrées.

L'expérience, de l'avis de tous est à renouveler.

Le Samedi et le Dimanche furent classiques avec les traditionnelles animations.

❖ Des félicitations toutes particulières à quatre membres de notre comité qui, autant pour la fête locale que pour le bal masqué, ont rivalisé de goût et d'imagination pour offrir aux gagnants de notre tombola et concours de déguisements de magnifiques lots.

Merci donc à Marie-Jeanne, Michèle, Valérie et Alain pour tout cet excellent travail que vous accomplissez.

Pour terminer, merci à toute l'équipe qui me permet de vous présenter tous les ans d'aussi agréables fêtes à Caragoudes.

PROGRAMMES 1997

Vendredi 31 Janvier 97 : Assemblée Générale

Samedi 8 Mars 97 : Bal Masqué

Samedi 28 Juin 97 : Rallye et feu de la St Jean

Samedi 30 Août 97 : Tournée des Jeunes

Samedi 6 Septembre

Dimanche 7 Septembre : Fête locale 97



Toute l'équipe du comité des fêtes



vous souhaite de très bonnes fêtes

et vous présente ses meilleurs voeux pour cette année 97



Le Président

François IRLA

LE FOYER RURAL EN 1996

L'année 1996 a débuté comme les années précédentes par l'assemblée générale annuelle et statutaire, le 28 janvier, suivie de la traditionnelle **GALETTE DES ROIS**.

Le 2 février, une soirée hommage a été rendue à Joël LE BERRE, Président de l'association PASTEL, hommage auquel s'est associé le Foyer Rural.

En raison du décès de Monsieur le Maire, la **FETE DES MERES** a été supprimée. Le Foyer Rural a eu seulement le geste d'amitié habituel envers les deux doyens de la Commune, en remettant à chacun d'eux un cadeau.

La **JOURNEE DU PATRIMOINE** (14 septembre) a été un succès : visite commentée du moulin de la Paillasse et diverses actions à la salle des fêtes dont une veillée lecture avec la participation notamment de l'écrivain Jean BEZIAN.

Pour la fête locale, le Foyer a donné une prime pour le grand Prix Antoine CLARET.

Bien entendu le 26 octobre beaucoup se sont laissés tenter par la **MOUNJETADE**, moment qui permet de se retrouver.

Malheureusement en 1996, de nombreux décès ont eu lieu à Caragoudes, dont cinq membres du Foyer Rural : Mme Hélène CLARET, MM Georges BERTONI, Jean-Marc MOULIN, Etienne VALETTE et Jean-Marie BOURREL, familles auxquelles nous renouvelons nos sincères condoléances.

Rendez-vous à la fin de ce mois-ci pour L'assemblée générale et la Fête des Rois.

Le Président du Foyer Rural

Louis PENAVAYRE



A.C.C.A

31460

CARAGOUDES

ACTUALITE CYNEGETIQUE

Editorial : Chasseur et gestionnaire

L'éducation à l'environnement est à l'heure actuelle très à la mode ; nous n'avons pas la prétention à nous seuls d'apporter toutes les réponses sur un thème aussi vaste. Par contre notre expérience du terrain peut nous permettre d'exprimer notre vision des choses.

Le chasseur est un gestionnaire des espaces et des espèces. Il agit positivement en ce sens et peut s'impliquer dans une activité éducative.

Soucieux de son image il entreprend des actions afin de montrer qu'il est loin des clichés négatifs dont on l'accable. Il agit et cultive son savoir faire des traditions locales qu'il doit savoir transmettre.

Proche de la nature, qu'il connaît généralement très bien, il est capable d'en parler, de la faire découvrir et de l'observer.

Héritier d'une culture et d'un certain regard sur la nature il se doit de participer à l'évolution de celle-ci.

Le lièvre : Sa gestion

Les comptages nocturnes

Sous le contrôle d'un technicien de la fédération, et des présidents d'associations de chasse, depuis quelques années déjà, des comptages de lièvres sont réalisés de nuit dans le département. Depuis 4 ans plus de 400 communes ont été prospectées.

S'il est évident que ces comptages ne permettent pas de fixer un chiffre précis du cheptel, le résultat des opérations permet néanmoins de connaître l'évolution des populations après la chasse.

Grâce à cette méthode, les comptages réalisés sur certaines communes ont permis à ces dernières de se rendre compte de l'importance de la mise en place capitale de règles de gestion leur permettant aujourd'hui de profiter d'une évolution favorable de la population des lièvres sur leur secteur.

En matière de gestion du lièvre le comptage est maintenant le passage obligé ; il est pour les responsables cynégétiques un atout majeur pour décider des méthodes de prélèvement.

Le service technique de la fédération est là pour apporter un rôle de conseil auprès des responsables d' ACCA et d' AICA.

Il n'existe pas une formule miracle pour avoir de bonnes populations de lièvres si ce n'est de faire en sorte qu'elles subissent une pression de chasse raisonnable.

Pour avoir une population de lièvres qui se porte bien, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte :

Qualité de la reproduction, conditions climatiques, prédation, maladie, mortalité extra cynégétique et pression de la chasse.

Il va de soi que chaque société de chasse est soumise à des problèmes différents ; mais l'établissement d'une bonne politique de gestion et une limite des prélèvements devraient encore nous permettre de belles journées de chasse.

Chasseur et fin gourmet

Lapin à la normande

INGREDIENTS POUR 6 PERSONNES

*1 Lapin de garenne d'environ 1,500 kg
1 litre de cidre, 2 verres de bénédictine
1 bouquet garni, quelques grains de genièvre
2 ou 3 feuilles de sauge
60g de beurre
1 cuillère à soupe de maïzéna
6 pommes reinettes, 500g de raisin muscat blanc
Sel, poivre*

PREPARATION

faire mariner la veille le lapin coupé en morceaux dans le cidre et la Bénédictine avec le bouquet garni, le genièvre et la sauge.

Le lendemain, faire revenir le lapin avec 40g de beurre dans une cocotte. Ajouter la moitié de la marinade. Saler et poivrer. Laisser cuire une petite heure. Un quart d'heure avant la fin de cuisson, ajouter les raisins en baissant la flamme pour éviter qu'ils n'éclatent. Sortir le lapin de la cocotte et le tenir au chaud. Epaissir la sauce en y ajoutant sur le feu la maïzéna maniée avec le reste du beurre. Servir le lapin nappé de la sauce et entouré de reinettes pelées, émincées et sautées au beurre avec du sel et du poivre

**L'ENSEMBLE DU BUREAU DE L'A.C.C.A.
ET TOUS LES CHASSEURS DE CARAGOUDES
VOUS SOUHAITENT UNE TRES BONNE ANNEE 1997**

Le Président

François IRLA

ASSOCIATION DEFENSE DE LA VALLEE DE LA SAUNE

En début d'année, les bilans sont faits et les objectifs posés.

Le bilan de notre association cette année encore, est positif : ses adhérents nombreux, se sont mobilisés pour s'organiser et pour agir ; quant à son objectif, il restera le même pour 97 : faire abandonner à l'Etat son projet de Contournement Autoroutier EST.

Nous travaillons en ce sens, unissant nos efforts à d'autres associations locales (Défense de la Commune d'Aurin, Vivre à Saint Pierre, Lauragais Nature, Cadre de vie du Lauragais, A.P.R.E.S), depuis Mars 96. Ce regroupement s'est formalisé par la création du **Collectif des Associations, contre le projet de Contournement Autoroutier EST**, (notre association a voté à la majorité de ses membres, "pour" cette adhésion) Le collectif a son siège à Aurin, et j'ai l'honneur d'en être Présidente.

Les actions nombreuses que nous avons menées et auxquelles vous avez participées ont permis, mais ce n'est qu'un pas, de faire reculer momentanément l'Etat ; M. Le Prefet a en effet, mis pour deux ou trois ans, le projet "entre parenthèses". Nous devons plus que jamais rester vigilants ; ce petit pas en arrière n'est-il pas le début d'un pas de danse, qui consisterait à faire dans deux ans , un grand et irrémédiable pas en avant ?

Nous ne pouvons pas prendre ce risque et attendre : devant les engins de chantier, nous n'aurons plus aucun recours. Nous devons continuer à nous battre tous ensemble, jusqu'à l'abandon définitif du projet. La période pré-électorale, comme chacun le sait, est favorable, c'est maintenant qu'il faut agir.

De nombreux élus du Lauragais, se sont, eux aussi, regroupés au sein d'une association ; ils refusent le projet ; nous travaillons également avec eux et menerons nos actions respectives ou en commun, dans le même but : faire retirer définitivement le projet.

Nous avons des appuis : le Conseil Régional, qui propose des solutions alternatives, le Conseil Général, qui a montré, en la personne de Pierre IZARD, sa détermination dans le refus du projet. La population et ses élus s'opposent massivement à ce projet , nous devons continuer à l'exprimer et à le faire savoir.

**A.D.V.S. a pris sa résolution 97, toutes les associations membres du Collectif aussi :
Que l'Etat s'émeuve, l'Autoroute ne passera pas !**

Bonne Année à tous nos adhérents et à ceux qui ne manqueront pas de le devenir en 97

Pour A.D.V.S, la Présidente
Andrée PROST

Notre association a son siège social en Mairie de Caragoudes, merci à l'équipe municipale de nous avoir permis d'insérer ces quelques lignes dans le bulletin local.

ESSAI DE TOPONYMIE, HYDROTONYMIQUE ET MICROTONYMIQUE DE CARAGOUDES

par G. BERTONI de Caragoudes

Quel est l'ancien ou nouvel habitant de notre commune qui ne se soit déjà interrogé au sujet de la signification du nom de son village ? Qui n'est pas curieux d'élucider le mystère du sens du nom de "son" hameau, de "sa" rivière, de "son" coin... ?

La toponymie, (l'étude des noms de villages, anciennes paroisses, hameaux), la microtoponymie (partie de la toponymie concernant les noms de lieux-dit de faible étendue, de maisons, champs, pièces de terre) et l'étude des hydronymes (noms de lieux ayant trait à l'eau: ruisseaux, rivières, sources, rivières, fontaines), peuvent nous aider à trouver des réponses et à retracer prudemment l'occupation ancienne des terres par les hommes. Loin de prétendre à un travail scientifique rigoureux et exhaustif, mais nous appuyant sur des auteurs reconnus (1), nous vous proposons de nous suivre, pour notre instruction et surtout pour notre amusement, dans l'étude des noms de notre commune.

Nous avons retenu ici uniquement les noms figurant sur le plan Cassini (18e), dans les cadastres modernes (à partir du 19e siècle) de la commune, du plan de 1826, et de 1934, et du plan parcellaire actuel (2).

TONYMIQUE : NOMS DE LA COMMUNE ET DES HAMEAUX

CARAGOUDES (*Cargodas* et *Cargodan* dans les textes relatifs au 13e s.) serait composé de la très vieille racine prélatine *kar/gar: pierre (comme dans Gar/onne, Kar/pathes, Car/cassonne, FENIE), et du toponyme ethnique wisigothique *gots*: les Goths (Goudex en H.G., Goudou, Gouts, Goutz dans la toponymie gasconne en seraient également dérivés, FENIE). En 418, les Wisigoths étaient de fait installés dans la région, Toulouse étant leur capitale. Caragoudes signifierait alors "le rocher des Wisigoths".

FALGAYRAC ou **FALGAIRAC** est déjà cité au 13e siècle comme tous les autres noms désignant un hameau (consulat). Il se compose du suffixe gallo-romain -ac (< -acum: domaine de... (DAUZ) et de *Falgair* (?), (nom d'homme romain); le suffixe d'origine celtique (< -akos) forme des noms de lieu entre le 2e et le 4e siècle (3). La toponymie confirme donc l'habitat gallo-romain (au plus tôt du 2e siècle) relevé par l'archéologie.

1) Nos sources littéraires sont les suivantes:

ALIBERT, L.: Dictionnaire Occitan-Français d'après les parlers languedociens; Toulouse 1966 (Abréviation: ALIB.)

DAUZAT, A., DESLANDES, G., ROSTAING, CH.: Dictionnaire étymologique des noms de rivières et montagnes en France; 7e éd. Paris 1978

FENIE, B. et J.-J.: Toponymie gasconne; Bordeaux 1992 (Abréviation: FEN)

GAFFIOT, F.: Dictionnaire Illustré Latin-Français, Paris 1934 (GAFF)

Autres abréviations: Lat.= Latin; L.T.=Livre Terrier

2) Les microtoponymes changent énormément au gré des modes et de la population, pour les terriers antérieurs, beaucoup de noms posent des problèmes d'identification et de localisation.

3) Le suffixe -ac est toujours associé à un nom d'homme, or, nous n'avons pu trouver d'anthroponyme latin ressemblant à *Falgayrus*; le fait qu'un habitat soit attesté à Falgayrac au 2e siècle permet néanmoins d'exclure une explication du toponyme par *falguieràs*: lieu couvert de fougères; ALIB.). Il existe un **FALGUEYRAS**, code postal 33760. Le microtoponyme **NAJAC**, dont le sens reste obscur, fait partie de ce type de noms avec -ac.

CEDALS Ce nom de l'un des consulats ayant formé Caragoudes existe depuis le 13^e siècle, mais sa signification n'est pas élucidée.

SAUNE Le nom du hameau dérive de celui de la rivière (voir ci-dessous).

HYDRONYMES

Les plus anciennes dénominations correspondent aux deux ruisseaux les plus importants: **SAUNE** et **MARCAISSONNE**. Le nom de **SAUNE** était écrit sous la forme de *Saona* au 13^e s. ou sous la forme *Soaune* (L.T. 1661). Ce nom est composé selon DAUZAT et FENIE du suffixe gaulois *-onne*: rivière et de *Sal* ou *saal* qui signifient *ferme* (en germanique) ou *château* (en francique). Il est comparable au nom de la Saône, affluent du Rhône. Le nom **MARCAISSONNE** pourrait venir de la même terminaison gauloise *-onne* ou peut-être de la terminaison *-ixone* qui a aussi le sens de rivière et du latin **marchia*: limite, comme dans *Marquès*, *Marquèze*, toponymes gascons cités par FENIE. Le microtoponyme **GONNE** (L.T. 1649 a la *gonne sive en dardé*), est actuellement une dénomination de parcelles qui évoque aussi le nom de rivière.

MICROTOPONYMES: NOMS DES LIEUX-DITS ET DES PARCELLES

Les hommes ont laissé le souvenir de leur passage dans la dénomination des maisons et des terres leur appartenant. A Caragoudes, **LES NOMS DE FAMILLES** constituent donc une grande partie des microtoponymes. Les **LUX** (<lat. lux: la lumière), **HAZIERS** (<masiér: qui habite une ferme, ALIB), **COLOMBIERS** sont des familles réperables dans les anciens livres terriers; les **ROUAIX** étaient une très ancienne famille toulousaine; les **BRET** sont des notables du 19^e siècle. La maison des **BIGOR** (<Bigorre, bigourdain) du plan Cassini correspondrait à celle des **BEYSIERE** ou **BAYSSIERE** du plan parcellaire; d'autres familles, tels les **MERCADAL** (<mercat: marché) ou **MILLOTS** ont donné leur nom à une maison et parfois à tout un quartier, comme les **HOULIE**. (De tout ce hameaux **OULIES/ HOULIES** au nombreux habitants, il reste une seule maison). Ce toponyme pourrait venir de *laouillé* (FEN) et désignerait le berger qui garde les antenais (*aulha*, du latin *ovicula*: jeune brebis). D'autres noms de famille sont précédés de *en*; ce *en* est une aphérèse du latin *domine*: maître, seigneur et a donc le sens "chez le Seigneur" ou "chez Monsieur...". Dans la toponymie, elle apparaît dans le Lauragais et l'Albigecis pour la zone languedocienne: **EN GRAS**, **EN GAMEL(S)Y/JANESSE**, **EN JAQUET**, **EN ROUCH**, **EN RASSOUL**, **EN CHOT** (<chot: chouette; ALIB.), **ANTOUGNOU** (hypocoristique d'Antoine).

Des **METIERS** et **SITUATIONS SOCIALES** transparaissent dans les microtoponymes **EMPOUSSAC** (<empusar: attiser le feu, ALIB.) où existait un four à chaux (L.T.), et peut-être **LA PAILLASSE** (<palhassa: paille; corbillon de paille et de ronces pour conserver la farine ou mettre la pâte à pain à lever; ALIB.) où un moulin faisait tourner ses ailes; **LARTEL** (<l'eretèr <lat. hereditare: l'héritier, FEN) relève du régime foncier et **CANONGES** (<lat. canonicus: chanoine, ALIB.) témoigne de la présence de religieux (3^eme ordre des franciscains, L.T.) et propriétés ecclésiastiques (obits, L.T.) dans les consulats.

Dans **L'HABITAT**, la *borde* (ferme) ou la *bordeta* (<petite ferme, ALIB.) ont laissé des traces dans les noms **BORDE BASSE**, **BORDENEUVE**, **LA BOURDETTE**. La **BONNE** serait une ferme au bon rendement. **HOUSTALNAOU** (<ostal+nou: <lat. hospitalis+novus: maison neuve, ALIB) et **VILLENEUVE** sont les témoins d'installations dans des endroits nouveaux tandis que **ANNUS** (<lat. anus terra: vieux sol, GAFF.) pourrait suggérer un très ancien habitat romain ou preromain. **CLAUZOLLE/EN CLOSOLLE** de *clausa+ola* (ALIB.) était un domaine entouré de murs (L.T. 1649). Le toponyme **CAMMAS/CAPMAS** ne désigne pas, comme aujourd'hui (ALIB.), une seule ferme, mais comme dans les anciens livres terriers, des agglomérations de maisons plus importantes.

La plupart des microtoponymes sont rattachés à la terre, ses conditions naturelles et celles liées à son exploitation.

ASPLAGNES/LASPLANES (la plaine, ALIB.), **COUSTOU** (<costa: monticule, ALIB.), **AMBAC** (<ubac: endroit exposé au nord et à l'ombre <lat. opacus, ALIB.), les noms liés à l'eau, comme **RIVALET, AL RIVAL** (<rival: petit ruisseau; ALIB.), **RIVIERETTE, RIVIERE D'AVAL/AVANT, GOURGE/GORGUES** (<lat. gurgis: mare, fontaine, source, ALIB. ou <lat. gorga: gorge, FEN), ou encore **FOUNTPRIGOUN** (fontaine profonde, ALIB.) ou **FONTVIEILLE** sont autant d'**INDICES TOPOGRAPHIQUES**.

Dans ce village où la terre a été cultivée depuis les époques les plus lointaines, nous ne trouvons que peu de microtoponymes touchant à la nature sauvage. La **VEGETATION** est présentée par deux fleurs, **GLAUDEL** (glaïeul) et **NARCIS** (narcisse des prés, ALIB.), les arbres sont à l'honneur dans **LACASSAGNES** (cassanha: forêt de chênes, ALIB.), **ESPIBOULS** (pibol/pipol :peuplier <lat. populus, ALIB.), et **LAS PERIERES** (perier: poirier, ALIB.), ou encore dans **LA BARTE** (barta: forêt épaisse, ALIB., ou petit bois, FEN.). Des endroits impropres à la culture s'appellent **LESPINACE** (espinas: lieu buissonneux, ALIB.), **JONCAS /JONQUAS** (joncas: endroit où le jonc abonde, ALIB.) ou **LASRACINES** (de racines; ou racissa: terre inculte, friche, ALIB.). **LA FAUNE SAUVAGE** n'apparaît qu'en un seul nom: **LAS LOUBIERES** (lobiera: tanière du loup, ALIB.)

Les paysans, cultivateurs et éleveurs, se donnaient des repères en distinguant la terre selon la **NATURE DU SOL**: **LAS GREDES** (<terra greda: terre forte, "le Terrefort", du latin creta: craie, crasse; ALIB.), **AMBARDISSOU/BARDISSOU/EMBARDISSOU** (<labarde: limon, FEN; bard: boue, limon, vase; argile préparée des potiers et briquetiers, ALIB.).

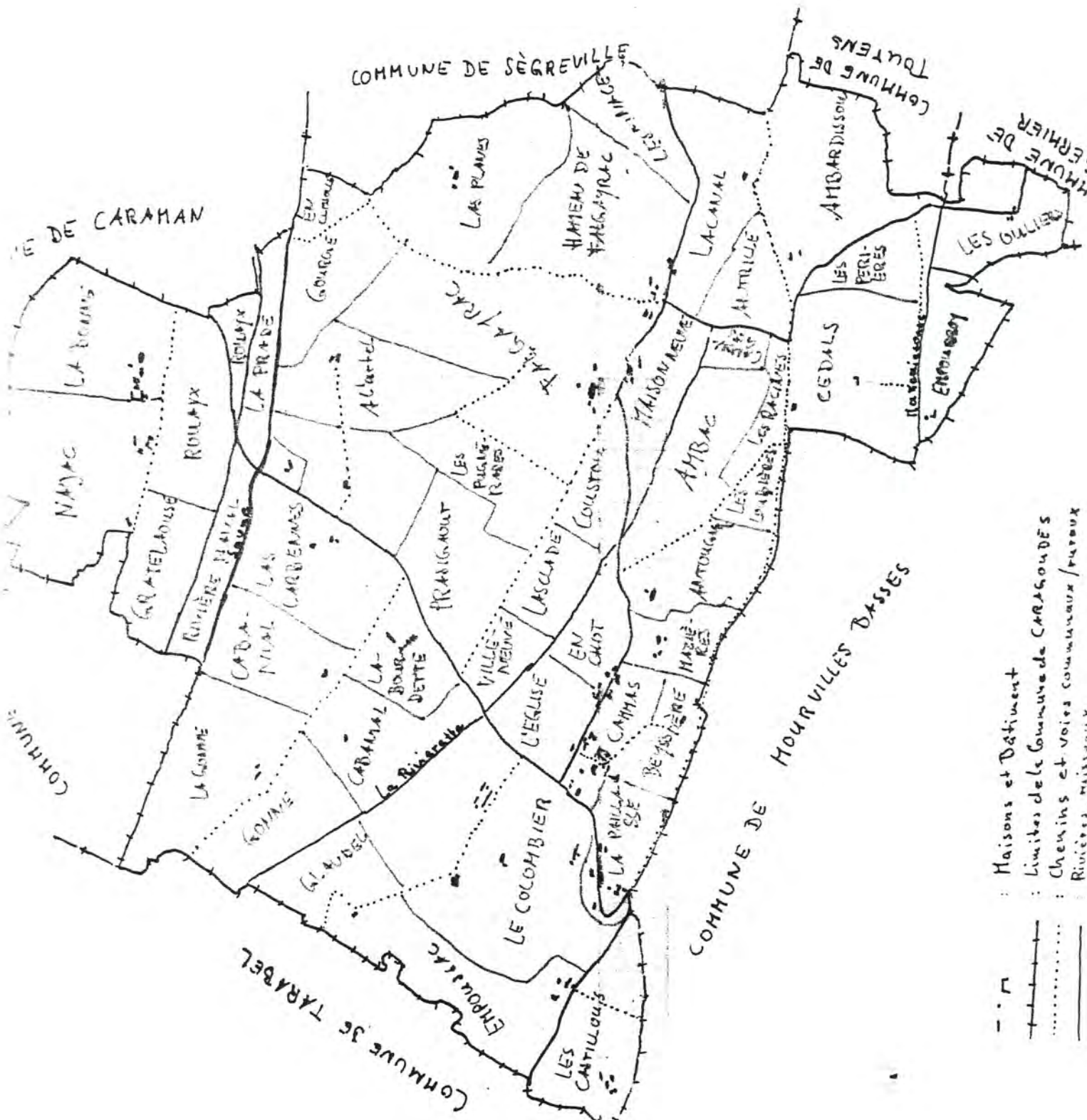
LES CHAMPS ET PRES étaient appelés en fonction de leurs caractéristiques: **LA PRADE** (prada: grand pré, prairie, ALIB.) se précise en **PRASIGAUT** (<PRATSEGAUT dans le L.T., de prat: pré, ALIB. et de segar: faucher+ son suffixe participe passé; ALIB.). **CHAMPLONG, LESSAQUET** (de saquet: petit sachet ou de saquier: écobuage; ALIB.), **LAS PUGNERADES** (pugnierade est une petite unité de mesure de terre dans les L.T. du 17e S.) **LA CABEQUE**, aujourd'hui **CASTILLOUS**, (<cabec: chevet, traversin; ALIB., le L.T. 1649 parle de traverse) décrivent bien la configuration et la situation de ces parcelles. **LACANAL** aurait été nommé d'après canal: un chenal, une conduite d'eau (ALIBERT), un fossé de drainage.

LES PLANTES CULTIVEES ont laissé leur trace en **VIGNE VIEILLE, ANTREILLE/ANTRELLE, LAS CARBENNES** (donc chenevière <carbe: chanvre, plante textile pour tissus et cordes, ALIB.), **EN BLADET** (blat étant le blé ou seigle, ALIB.) ou **EN MILLOTS** (<milh: maïs).

Dans les toponymes **LASCLADE/LUSCLADE** (<clada: claie; claie de parc à brebis, ALIB.), **CASTILLOUS** (<cast: claie de parc+ 2 suffixes; ALIB.), et **CABANIAL/EN CABANAL** (cabane pour les troupeaux; ALIB.) survit l'histoire de l'**ELEVAGE** de la commune.

Les explications pour certains noms sont difficiles, notamment pour **EMPOURRAY/ POURROYE** (du latin emporium= place de commerce, marché d'après **FENIE** ou plutôt de empurar: attiser le feu, fourgeonner; ALIB. ?) et **GRATELAOUSE**. Ce dernier nom est d'ailleurs un exemple pour la complexité de la toponymie: faut-il le faire dériver de l'occitan *gratela* qui selon ALIBERT signifie *qui gratte; rabouteux*; ou plutôt de *grata + lausa* = bonne pierre en analogie à *Malause*, toponyme du Lot et Garonne (FEN) constitué de *mala + lausa* = mauvaise pierre; ou peut-on même découvrir-t-on un habitat gallo-romain en associant *Gratianus* (ou un prénom romain similaire)+ *losa* = cité dont témoigne le nom *Louse* indiqué par FENIE.

En "toponymistes prudents", restons-en là; malgré notre recours à l'histoire, la géographie et la linguistique, avons-nous peut-être déjà commis quelques interprétations erronées. Mais on peut toujours rêver!



Les grands travaux



Inauguration de la place JEAN MARC MOULIN





Dimanche 23 Juin



Dimanche 1er Septembre



Préparation
de Noël

Qui est le roi ?



Première partie
de pétanque nocturne



BONNE ET HEUREUSE

ANNEE 1997

